

PV du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} avril à 19h

2025-02

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH, Maire,

Conseillers présents : KLEIN Christian, JUNG Pascal, DEMERLE Xavier, SCHEIDLER Jutta, ZIEHL Anita, KREUTZMANN Herbert, SPECHT Christiane, STAB Chris.

Conseillers excusés et représentés : KIFFER Céline (pouvoir à SCHWALBACH Christian) ; HANNEMANN Cécile (pouvoir à KLEIN Christian).

Le PV du Conseil municipal du 21 février 2025 est approuvé à l'unanimité.
Anita ZIEHL est désignée comme secrétaire de séance.

DCM 2025-04-01 Diagnostics de performance énergétique des logements communaux

Concernant l'ancien Presbytère (4 logements) construit en 1947 chauffé au gaz, il convient de réaliser :

- le diagnostic de performance énergétique par logement
- le constat de risque d'exposition au plomb
- l'état de l'installation intérieure de Gaz
- l'état de l'installation intérieure d'électricité

Pour l'ensemble des logements de l'ancien Presbytère, le devis de SGE GINGEMBRE ET ASSOCIES SAS pour ce bien s'établit à 1 398€ TTC.

Concernant le bâtiment de l'ancienne école construit en 1912 chauffé au fioul, il convient de réaliser :

- le diagnostic de performance énergétique par logement
- le constat de risque d'exposition au plomb
- l'état de l'installation intérieure d'électricité

Pour l'ensemble des logements, le devis de SGE GINGEMBRE ET ASSOCIES SAS pour ce bien s'établit à 2149€ TTC.

Le Maire rappelle que les DPE (et d'autres diagnostics) ont déjà été réalisés pour le bâtiment de l'ancien Crédit mutuel (dans le cadre du rachat du bâtiment).

Le Maire, après avoir rappelé les différentes obligations qui incombent à la commune en tant que propriétaire des logements, indique que :

- Si à l'issue du DPE, un logement est classé en G, il ne peut plus être loué depuis le 1^{er} janvier 2025 attention (les baux de location en-cours peuvent continuer, mais si le locataire part on est bloqué à moins de faire les travaux préconisés pour rebasculer dans un bon classement)
- Si à l'issue du DPE, un logement est classé en F, il ne pourra plus être loué à compter de 2028 (les baux de location en-cours peuvent continuer, mais si le locataire part on est bloqué à moins de faire les travaux préconisés)
- Les différents types de diagnostic ont une durée de validité (10 ans pour le DPE, 6 ans pour l'état de l'installation intérieure de Gaz et l'état de l'installation intérieure d'électricité,....)

La réalisation de ces DPE permettra d'avoir un état global des travaux à réaliser et d'anticiper/d'étaler la dépense sur plusieurs années. Il est important de noter que le bénéfice de certaines aides financières à la rénovation est adossé à la classe du DPE.

Pascal JUNG, conseiller délégué, rend attentif au fait que les conclusions de ces DPE vont être générateurs de travaux donc de coûts après des années de recettes issues des loyers.

Le Conseil municipal valide le principe de réaliser ces DPE et l'inscription des montants prévisionnels correspondants au budget 2025.

DCM 2025-04-02 Dossiers spécifiques portant sur la conformité des Etablissements Recevant du Public

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise ID PLANS HAUSER pour la réalisation des dossiers spécifiques permettant de vérifier la conformité de deux ERP de la commune (local au 1^{er} étage de la Maison Klein et local santé au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment du Crédit mutuel) pour un montant total HT de 4 500,00 euros (5400,00 euros TTC).

Point d'information : étude sur le projet de chaufferie biomasse et réseau de chaleur

Monsieur le Maire indique que suite au dépôt de la demande de subvention DETR/DSIL au mois de décembre 2024, nous n'avons pas encore eu de retour de décision. Le dossier a été fléché sur le fonds DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), l'arbitrage du Préfet est en-cours.

Pour un appui financier via les CEE, nous pouvons demander d'autres simulations à d'autres fournisseurs.

DCM 2025-04-03 Fongibilité des crédits

En raison du basculement en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables. C'est dans ce cadre que la commune de Walschbronn est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DCM 2025-04-04 Fiscalité directe locale 2025 – vote des taux

Suite aux explications fournies sur les évolutions des bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2025, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux et de voter les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,95 %
- Taxe d'habitation : 12,03 %

Ce qui équivaut à un produit de 130 309 euros (128 932 euros en 2024).

DCM 2025-04-05 Budget primitif 2025

Le Maire fait état de la réunion de travail sur le budget avec le Conseiller aux décideurs locaux, Monsieur Jean Nirrengarten a confirmé la nécessité de se reconstituer une épargne après plusieurs années d'investissements et au vu de la capacité d'autofinancement qui a très fortement baissé ces dernières années.

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité le budget 2025 dont les prévisions de dépenses et de recettes s'établissent comme suit :

- Fonctionnement : 529 511,00 €, en dépenses et en recettes.
- Investissement : 193 363,91 €, équilibré en dépenses et recettes. Compte tenu du report du solde d'exécution négatif reporté en dépenses de 77 956,91 €, des restes à réaliser reportés en dépenses (18 436€).

DCM 2025-04-06 Encaissement de chèques

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'encaissement des chèques suivants :

- Le chèque du Conseil de Fabrique de 4 093,00 euros correspondant à leur participation aux travaux menés sur l'orgue
- Le chèque de 78,40 euros correspondant à la participation de la caisse locale de Groupama à la vérification des extincteurs
- Le chèque de Groupama de 1835,40 euros en règlement du sinistre relatif au compresseur de la salle la Forge (coût du remplacement du compresseur 6 978,00 euros HT moins 10% de vétusté par an, le compresseur ayant 7 ans)

Points divers

- ✓ Proposition de donation de terrain

Le Maire procède à la lecture du courrier de Monsieur et Madame BOUR domiciliés à Hanviller et propriétaires d'une parcelle n°93 section 1 sur le ban de Walschbronn d'une contenance de 20,57 ares. Monsieur et Madame BOUR proposent de donner cette parcelle à la commune.

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition car cette parcelle n'a pas d'utilité spécifique pour la commune et l'acquisition engendrerait des frais.

- ✓ Manifestation 20 ans rivières sans frontières

Le Maire refait un point sur la tenue d'une manifestation le dimanche 21 septembre 2025 dans le cadre des « 20 ans de rivières sans frontières ».

Le club de pêche d'Eppenbrunn ASV, avec la Verbandsgemeinde Pirmasens-Land et la commune de Walschbronn, fête les 20 ans du parcours transfrontalier de découverte de la nature entre Eppenbrunn et Walschbronn nommé "Ruisseau sans frontière" ou "Bach ohne Grenzen". Pour marquer le coup, une marche à pied sera organisée sur le parcours vers Walschbronn et un vin d'honneur sera servi à la frontière. Après consultation des associations de Walschbronn, l'Association des Parents d'Elèves s'est proposé de tenir un stand de restauration. Le bénéfice reviendra à cette association en intégralité. La Verbandsgemeinde Pirmasens-Land se charge de monter un dossier de demande de subvention auprès du Fonds citoyen franco-allemand. (www.fondscitoyen.eu).

- ✓ Nouvel agent d'entretien

Suite à la démission de Madame Alexandrina ACHELOUS, un nouvel agent d'entretien, Madame Sophie HOFFMAN a été recrutée à compter du 1^{er} avril. Elle assurera également les états des lieux d'entrée et de sortie.

- ✓ Castor

Le Maire explique que le castor a colonisé la Umbach et a fait trois barrages. Madame Guiton a transmis à la commune des courriers et mails pour indiquer les dégâts constatés sur son terrain, d'autres riverains s'inquiètent. Si demain, il devait y avoir une crue, les dégâts seraient importants.

Différents courriers ont été envoyés ce jour à la DDT Moselle, à l'OFB Grand Est (office français de la biodiversité, à la Sous-Préfecture, au Parc des Vosges du Nord et à la Communauté de communes du Pays de Bitche pour les informer de la situation et demander une réunion afin de trouver des solutions rapidement.

✓ Marché du 8 juin 2025

La commune a été contactée par le Président des producteurs du pays de Bitche pour organiser un marché paysan le dimanche 8 juin 2025 au centre de Walschbronn. L'organisation est en cours. Il y aura plusieurs animations (balade à poneys,...).

Le flyer sera transmis par notre biais en Allemagne.

✓ Vitesse rue Principale

Herbert KREUTZMANN indique que la vitesse des véhicules qu'il constate rue Principale cause beaucoup de nuisances, il demande si l'installation d'un feu comme à Hanviller pourrait être étudié.

Le Maire indique qu'un tel projet n'est pas concevable pour le moment pour des raisons financières mais qu'il va demander aux gendarmes de refaire des contrôles de vitesse à cet endroit.

Herbert KREUTZMANN signale également les nombreux désagréments causés par les excréments de chiens dans le village y compris sur l'aire de jeux.

Un panneau sera installé sur l'aire de jeux et un arrêté sera pris pour interdire aux chiens l'accès à cet espace dédié aux enfants.

Fin de la réunion à 20h20

La secrétaire de séance
Anita ZIEHL



Le Maire
Christian SCHWALBACH



S'en suivent les signatures des membres présents au conseil municipal du 1^{er} avril 2025 :

